

Communiqué

Onze villes de l'Ouest se mobilisent pour lutter contre les rodéos

A l'initiative de Saint-Nazaire, plusieurs villes de l'Ouest ont souhaité réfléchir ensemble à la manière d'endiguer le phénomène des rodéos motorisés qui touche tout le territoire national à divers degrés et sous différentes formes. Les villes de Brest, La Roche-sur-Yon, Le Mans, Lorient, Nantes, Rennes, Rezé, Saint-Herblain, Saint-Brieuc, Vannes et Saint-Nazaire travaillent depuis plusieurs mois à l'élaboration d'un plan d'actions partagé. Cette démarche les amène aujourd'hui à interpeller le Ministre de l'intérieur pour lui faire part des solutions qu'elles jugent efficaces et solliciter une prise en compte de cette thématique spécifique dans le cadre de la police de sécurité du quotidien. Leur objectif est également de faire évoluer le cadre réglementaire sur les rodéos motorisés.

Mettre en commun les solutions qui fonctionnent

En août dernier, la Ville de Saint-Nazaire lançait un appel aux villes de l'Ouest pour travailler ensemble à la manière d'endiguer le phénomène des rodéos motorisés. Depuis, plusieurs réunions se sont déroulées où chacun des acteurs a pu détailler les différents aspects de cette délinquance à laquelle il doit faire face et les mesures qu'il a pu mettre en place ou voir développer par les partenaires (Police nationale, bailleurs sociaux, acteurs de la prévention, etc).

Ces échanges ont permis de dégager de nombreuses pistes concrètes pour élaborer un plan d'actions commun contre les rodéos motorisés.

Utiliser tous les leviers : de la prévention à la répression

Le plan d'actions commun élaboré par les onze villes de l'Ouest a pour particularité de s'inspirer directement d'actions mises en place par un ou plusieurs des partenaires. Face à un phénomène complexe comme les rodéos, il n'y a pas une solution unique, mais c'est la mise en œuvre conjointe d'une diversité d'actions, allant de la prévention à la répression en passant par l'aménagement urbain, par exemple, qui permettra d'obtenir des résultats. Ce plan d'actions vise à mobiliser de nombreux acteurs, parties prenantes de la vie de la cité : prévention spécialisée, Police nationale, Police municipale, maire, bailleur social, urbaniste, habitant, etc.

Plusieurs textes ont déjà été élaborés sur le sujet, mais sans suite à ce jour :

- Proposition de loi tendant à renforcer la lutte contre les rodéos urbains (Sénat, Caroline CAYEUX, 14 octobre 2015)
- Proposition de loi visant à lutter contre les rodéos d'engins motorisés sur les voies publiques (Assemblée nationale, Sébastien HUYGHE, 17 octobre 2017)
- Proposition de loi tendant à faciliter la répression des rodéos motorisés (Sénat, Vincent DELAHAYE, 21 novembre 2017)

Interpeller le Ministre de l'intérieur et faire évoluer le cadre législatif

Les élus à la tranquillité publique ont souhaité inviter le Ministre de l'intérieur à cette réunion pour porter à sa connaissance leur initiative et le plan d'actions qu'elles mettront en place sur leur territoire. Cette interpellation du ministre a également pour objectif de demander la prise en compte des rodéos motorisés dans le cadre de la police de sécurité du quotidien mise en œuvre par le Gouvernement. Les villes de l'Ouest entameront également, dans les prochaines semaines, une action concertée auprès des parlementaires afin de faire évoluer l'actuel cadre réglementaire sur les rodéos.

Déclaration commune des Villes de l'Ouest : « Rodéos urbains, il est temps d'agir ! »

« Il ne se passe pas une semaine désormais sans que les habitants de nos communes ne subissent ces comportements particulièrement dangereux et exaspérants pour ceux qui entendent les moteurs vrombir sous leurs fenêtres pendant des heures.

Ces phénomènes et les difficultés rencontrées dans chaque territoire pour les endiguer, contribuent à alimenter des sentiments d'insécurité et d'impunité, qui sapent le fondement de la confiance de nos concitoyens dans nos capacités à les protéger.

Aujourd'hui, nous nous sommes réunis pour partager nos expériences et nous doter d'une feuille de route opérationnelle, pour agir à notre échelle. Fort de notre travail commun de plusieurs mois sur le sujet, il nous apparaît que c'est la combinaison d'actions de prévention, mais aussi de coercition, qui permettront d'endiguer les rodéos motorisés. Nous nous engageons à agir, avec nos moyens, et de manière pragmatique et concertée avec nos partenaires locaux de la sécurité (police nationale, parquet, bailleurs sociaux, acteurs de la prévention spécialisée, etc.) sur la base du plan d'actions adopté ce jour. Chaque collectivité, au regard du contexte local, mettra en œuvre les axes qui lui semblent les plus adaptés à la situation.

Mais face à ce phénomène qui pollue la tranquillité publique à laquelle chacun aspire légitimement, nous avons aussi besoin d'une évolution de l'arsenal législatif et réglementaire. Des propositions de loi ont cherché à définir un délit de rodéo motorisé et à durcir les sanctions pour l'usage de certains véhicules qui n'ont rien à faire dans nos rues. Mais celles-ci sont restées lettre morte jusqu'à présent et laissent démunis les représentants des forces de l'ordre comme de la justice pour poursuivre les auteurs de ces actes.

Nous en appelons donc au gouvernement et aux parlementaires pour prendre à bras le corps ce problème. La sécurité du quotidien passe aussi et avant tout par la prise en compte des phénomènes qui peuvent à tout moment mettre la vie d'autrui en danger. Les rodéos, pratique dangereuse et qui se pratique volontairement pour nuire à la tranquillité publique, en sont un exemple qu'il faut désormais combattre tous ensemble ».



Lors d'une réunion ce 4 avril à Saint-Nazaire, onze villes de l'Ouest ont présenté leur déclaration commune pour lutter contre les rodéos. Sur la photo : Christian Brochard, adjoint au maire de Rezé ; Pascale Corre, adjointe au maire de Vannes ; Sylvie Grondin, adjointe au maire de Saint-Brieuc ; Yann Guevel, adjoint au maire de Brest ; Pascal Lefebvre, adjoint au maire de la Roche-sur-Yon ; Xavier Perrin, adjoint au maire de Saint-Nazaire, Dominique Talladec, adjoint au maire de Saint-Herblain et Lionel Edmond de la Direction de la tranquillité publique de la Ville de Nantes.

Le plan d'actions de 11 villes de l'Ouest

1- Actions éducatives et de prévention

- Développer les interventions de médiateurs, de policiers municipaux ou nationaux au sein des établissements scolaires (collèges et lycées)
- Expérimenter des stages de sensibilisation à la conduite à risques sur circuits avec des partenaires comme les centres sociaux ou la prévention spécialisée.
- Demander à ce que le plan de prévention routière intègre un nouvel axe portant sur la circulation urbaine et les rodéos urbains.

2- Mobilisation des bailleurs sociaux pour localisation des véhicules et saisie

- Modifier le règlement intérieur des bailleurs sociaux pour interdire la présence de véhicules motorisés dans les espaces communs non adaptés
- Renforcer les liens avec les services de police pour la localisation de ce type de véhicules
- Médiatiser les saisies opérées

3- Usage des pouvoirs de police du Maire

- Arrêté du Maire pour interdire la circulation de mini motos et l'occupation de certains espaces extérieurs.
- Dispositif de rappel à l'ordre, via une convocation par l'adjoint à la tranquillité publique (jeunes avec les parents), au titre du trouble à la tranquillité publique et quand il n'y a pas eu de flagrant délit.

4- Aménagements urbains

- Concentrer l'intervention aux abords de lieux sensibles comme les écoles, les marchés ou rues piétonnes
- Systématiquement associer les directeurs tranquillité publique aux projets d'aménagement et d'urbanisme.
- Organiser une réflexion avec des urbanistes sur les futurs aménagements d'espaces publics permettant de prévenir les rodéos motorisés (en mobilisant le PUCA)

5- Participation citoyenne

- Proposer aux Conseils de quartiers de participer à des diagnostics locaux de sécurité ou d'être sensibilisés aux modalités de sollicitation et d'intervention des acteurs de la tranquillité publique (PM, PN, etc.) et des procédures judiciaires.
- Renforcer les modalités d'écoute et d'échange avec les habitants confrontés à ces événements (rencontres partenariales, etc.).

6- Mode d'intervention de la Police nationale et de la Justice

- Disposer d'une cellule d'investigation et d'intervention dédiée aux rodéos dans chaque commissariat.
- Obtenir un suivi des phénomènes de rodéos avec partage des données à différentes échelles territoriales, via un observatoire local de la tranquillité publique (associant

Police nationale, SDIS, bailleurs sociaux, sociétés de transports en commun), ou via le GLTD lorsqu'il existe.

- Sensibiliser sur l'usage du 17 et revoir la procédure pour préserver la discrétion des personnes qui sollicitent une intervention (contact téléphonique sur place plutôt qu'au domicile).

7- Mobilisation des outils techniques

- Développer l'installation de caméras sur les lieux de pratique des rodéos urbains (en particulier sur les lignes de transports en commun en site propre), et plus largement exploiter les nouvelles offres technologiques (applications numériques et veille sur les réseaux sociaux).



Contact presse des villes :

Ville de Saint-Nazaire : Mickaël Fairand, fairandm@mairie-saintnazaire.fr, 06 10 18 77 23

Ville de Nantes : Laurence Guimard, laurence.guimard@mairie-nantes.fr, 06 08 91 63 00

Ville de Rennes : Antoine Blanchet, prescom@rennesmetropole.fr, 02 23 62 22 34

Ville de Vannes : Julia Fouquet, julia.fouquet@mairie-vannes.fr, 02 97 01 60 19

Ville de Saint-Herblain : Maryse Ramarozaka, communication@saint-herblain.fr, 02 28 25 20 31

Ville de Rezé : Nicolas Belveirt, nicolas.beilvert@mairie-reze.fr, 02 40 84 42 95

Ville du Mans : Brigitte Glon, brigitte.glon@lemans.fr, 02 43 47 47 47

Ville de Lorient : service communication, 02 97 02 59 20

Ville de Brest : Aymery Bot, aymery.bot@mairie-brest.fr, 02 98 00 80 57

Ville de La Roche-sur-Yon : Karine Durquety, karine.durquety@larochesuryon.fr, 02 51 47 45 12

Ville de Saint-Brieuc : 02 96 62 54 00